



Interview accordé le 08/09/2009 par Mr IBRAHIM MZE
suite à sa nomination à la Direction Générale de l'ANRTIC
(Autorité Nationale de Régulation des TICs)

Q- Félicitations Mr le DG et merci de nous accorder cette interview. Quels sont vos premiers sentiments au moment où vous êtes chargé de patronner l'ANRTIC, une institution nouvelle dans un secteur stratégique.

R- D'abord la fierté d'être le premier DG d'une telle institution, d'avoir la confiance du Chef de l'Etat qui a bien voulu me nommer et je mesure le poids des responsabilités qui m'incombent.

Q- Quel est le rôle de l'ANRTIC ?

R- Je parlerai des principales missions : 1) réguler le marché des TICs, 2) gérer le spectre des fréquences qui est une ressource rare et veiller à ce que s'instaure une concurrence loyale entre les différents opérateurs des TICs. Il faudra aussi accompagner le Gouvernement dans sa politique sectorielle sur la base du document de stratégie nationale des TICs.

Q- l'ANRTIC est-il donc une institution de l'Etat ou une institution indépendante ? Comment peut-elle traiter sur un pied d'égalité les opérateurs privés et publics ?

R- Elle est sous tutelle du ministère des télécommunications mais elle a une autonomie de gestion comme les autres établissements publics à caractère industriel et commercial. Donc en matière de concurrence, elle ne fera pas de différence entre public et privé dans la mesure où elle dispose de son indépendance

Q- D'où tirerez-vous vos ressources

R- Subvention de l'Etat mais surtout les redevances de régulations, les frais de gestions des ressources rares, etc.

Q- Quel type de collaboration avec une société comme Comores Informatique ?

R- Mon souci est d'impliquer tout le monde, tous ceux qui opèrent dans le domaine afin que les TICs puissent s'intégrer dans la vie quotidienne des Comoriens, œuvrer au développement et à la vulgarisation des TICs

Q- Votre dernier mot

Etre à la hauteur des attentes des Comoriens, promouvoir les TICs et ouvrir le pays.

Merci